



Agir pour une santé durable



Sarah GIET
0033(0)6 83 23 87 21
sarahgiet@calmeva.com

Assurances 2015

- . AMB Assurances
- . Assura
- . Aquilana Versicherungen
- . Atupri Caisse-maladie
- . Avenir Assurance Maladie SA
- . Caisse maladie de Wâdenswil
- . Cassa da malsauns LUMNEZIANA
- . CONCORDIA Assurance suisse SA
- . CPT Assurance SA
- . CSS
- . Easy Sana Assurance Maladie SA
- . FKB
- . Groupe Mutuel
- . Groupe santé Sodalis
- . Innova Krankenversicherung AG
- . Intras
- . Moove Sympany SA
- . Move Sympany
- . Mutuel Assurance Maladie SA
- . Philos Assurance Maladie SA
- . PROVITA assurance santé SA
- . Rhenusana
- . Sanavals Gesundheitskasse
- . Sanitas
- . Sumiswalder Kranken- und Unfallkasse
- . SWICA Assurance-maladie SA
- . UNIQA assurances SA
- . Vita Surselva
- . Vivao Sympany SA
- . Wincare

Les **assurances CONCORDIA** prennent en charge les consultations à **75% à hauteur de 6000CHF par an sans franchise**. Il y a possibilité de pratiquer le tiers payant. Règlement pris en charge par l'assurance.

Les **assurances GROUPE MUTUEL** prennent en charge les consultations à **70CHF par séance à hauteur de 2000 à 6000 CHF par an** selon les contrats et sans franchise. Règlement pris en charge par l'assurance.

Les **assurances CSS** prennent en charge les consultations à **75% à hauteur de 1000 à 10000CHF par an sans franchise**.

*Chaque assureur décide librement des modalités de remboursement en fonction du contrat choisi.
Chaque assureur peut modifier ces décisions à tout moment.
Nous vous recommandons de vous informer au préalable auprès de votre assureur sur les conditions de garantie de remboursement des coûts*